

République Française
Département du Loiret



Mairie
1 bis, avenue de la Libération
48700 VILLEMANDEUR

Extrait du Registre des Délibérations de la Commune de Villemandeur séance du Mardi 17 Janvier 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 17 Janvier 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	29

Vote
A l'unanimité
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 24/01/2023
Et
Publication du : 24/01/2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/01/2023.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, M. MICHELAT Jean-François, M. PRIGENT André, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, Mme SALIS Alexandra, M. DEPOND Jean-Michel, Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. MAHÉ Bernard, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, M. LOMBARD Daniel

Excusés ayant donné procuration : Mme DE MEDTS Michelle à M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme DOUCET Denise à Mme SERRANO Denise, Mme LECONTE Catherine à Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, Mme BALOCHE Nicole à M. PRIGENT André, Mme BELLOT Élisabeth à Mme MEUNIER Sylvie, M. GUIRAUD Laurent à M. PRIOU Éric

A été nommé(e)secrétaire : M. DUPORT Jean-François

2023-005 – AUTORISATION DU PROJET VIDEO-PROTECTION

Afin de répondre à des besoins sécuritaires sur la commune de Villemandeur, la mise en place d'un plan de vidéo-protection est en cours.

Ce plan consistera à la disposition de cinq systèmes de capture d'images implantés à différents endroits de la commune, et à l'installation d'outils informatiques permettant l'exploitation de celles-ci ainsi que des serveurs informatiques permettant leur stockage.

Le cahier des charges et en cours d'élaboration et sera soumis, pour validation finale, à la prochaine Commission de Sécurité.

Le coût estimé est de 60 000 € TTC pour les équipements, auxquels s'ajouteront environ 10 000 € de raccordement électrique, soit un projet estimé dans sa globalité à 70 000 € TTC.

Une subvention Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance FIPD (Préfecture du Loiret) est envisageable, à hauteur de 20-30 %.

Le Conseil Municipal décide :

1. D'autoriser le projet dans son principe et son enveloppe budgétaire fixée à 70 000 € TTC,
2. D'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès de l'organisme concerné,
3. D'autoriser le Maire à lancer la consultation et à signer le marché en découlant,
4. D'imputer les dépenses et recettes sur l'exercice 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 24/01/2023



Le Secrétaire de Séance,



Jean-François DUPORT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet://www.telerecours.fr